

154 DOAF

17

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice : 10

présents: 08

votants : 08

L'an deux mil cinq, le vendredi 18 novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Espirat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. ROUSSELOT Daniel, Maire.

Date de convocation : 08 novembre 2005

**PRESENTS** : MM. ROUSSELOT D, DEMARS D, CHADEYRAS R,  
Mme CUCUEL N. MM. BOURLETIAS JP, MASSON M, Mmes FLORET N  
DELORME L.

**ABSENTS** : Mme SERVOIR M.C., M DA SILVA F.

*Secrétaire de séance : Mme Nicole CUCUEL*

Approbation du plan  
de zonage de  
l'assainissement.

**Vu** la loi n°92.3 du 03 janvier 1992 sur l'eau ;

**Vu** le décret n°94-469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.2224.8 et L.2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L123.3.1 et R.12311 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement ;

**Vu** l'arrêté municipal du 02 septembre 2005 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

**Vu** les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

**Considérant** que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, :**

- décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente ;

- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-10 et R.123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux ;

- dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :

\* à la Mairie d'ESPIRAT aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,

\* à la Préfecture.

- dit que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité précitées.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 18 novembre 2005

Le Maire,



Daniel ROUSSELOT

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la  
réception en  
Préfecture le /11/05.



# COMMUNE D'ESPIRAT

Département du Puy de Dôme

## ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Carte de zonage  
d'Assainissement

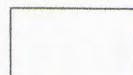

Echelle: 1/2500

Indice	Date	Observation	Modifié par
0	MAI 2005	Elaboration de la carte	
1	MAI 2005	Modification de la carte	P. BONNETTE

SAUNIER & ASSOCIES  
SAUNIER Léonard de VINCI Parc Technologique de la PARDEU  
63063 CLERMONT-FERRAND Cedex  
Tél : 04 73 26 64 66 Fax : 04 73 26 43 23  
E-mail : contact@saunier.net

Responsable d'affaire : <b>Isabelle VION</b>	Dressé par : <b>Frédérique GASQUET</b>	Vérifié par : <b>Isabelle VION</b>
---	---	---------------------------------------



-  Assainissement non collectif
-  Assainissement collectif existant

